



Réponse du ministre des Sports à la question parlementaire n°924 du 24 juin 2024 de l'honorable député Georges Engel et de l'honorable député Mars di Bartolomeo.

- **Monsieur le Ministre a-t-il poursuivi les démarches de son prédécesseur depuis son arrivée au ministère ?**
- **Est-ce qu'un accord avec l'organisation du Tour a pu être trouvé entretemps et le cas échéant sous quelle forme (départ ou arrivée d'étape) ? Si tel n'est pas le cas, est-ce que Monsieur le Ministre a prévu de poursuivre les négociations lors de cette 111e édition du Tour ?**
- **Est-ce qu'une date est déjà connue et est-ce que le 100ième anniversaire des victoires (1927 et 1928) du champion luxembourgeois Nic Frantz pourrait représenter une occasion parfaite ?**
- **Quelles sont les communes qui pourraient accueillir une arrivée respectivement un départ et comment se fera la sélection ?**

Le ministre des Sports a prioritairement concentré ses efforts à la réalisation de l'accord de coalition en vue de l'implémentation d'une politique des sports proactive.

Il reste cependant sensible au dossier sous rubrique et engagera en temps utile les discussions avec l'organisateur en vue de l'obtention d'une arrivée/départ pendant un Tour de France.

Luxembourg, le 1^{er} août 2024

Le Ministre des Sports

(s.) Georges Mischo